Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213502792-20261016-2026_58-DE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 15 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 15 octobre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Guinoux, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal SIMON, Maire.

Présents *: Pascal SIMON, Anne-Marie BEAUFEU, Henri DE LATTAIGNANT DE LEDINGHEN, Clotilde MORNET, Fanny GOUDE, Yvonnick BESNARD, Jean-Marc GEOFFROY, Caroline FEVRIER, Armand BLANCHERIE, Enora GUILCHER, Nicolas BONNOT, Margaux LAVAL*

Absents *: Anita BLOT-GUEYE (pouvoir à Anne-Marie BEAUFEU), Yoann MIRIEL (excusé),*

Secrétaire de séance *: Mme Anne-Marie BEAUFEU*

Nombre de conseillers :

- *En exercice : 15*
- *Etaient présents : 13*
- *Etaient absents : 2*
- *Nombre de pouvoirs : 1*
- *Nombre de votants : 14*

Convocation transmise et publiée le 08 octobre 2026

DCM 2026.58 - Projet parc de la biodiversité – modification du projet et demandes de subventions
Rapporteur : Pascal SIMON, Maire

Le maire rappelle les principaux éléments du projet et les démarches entreprises depuis juin 2026.
Ce projet est lié à l'extension du parc phytoremédié avec pour ambition la restauration des continuités écologiques et le retour de la biodiversité.

Monsieur le Maire présente le plan de financement actualisé, du fait de la suppression de la partie relative à l'aménagement de la berge et du non-renouvellement du contrat de projet, et propose au conseil municipal de valider le projet et le plan de financement

Dépenses Investissement	Subventions sollicitées ou à solliciter
Travaux préliminaires :1500€ Terrassement de la berge et cheminement : 12 100€ Murets en pierre : 6400€ Passage couvert : 8500€ Passerelle : 9000€ Plantations : 40 000€ Palissage en tondins : 3800 € Panneaux pédagogiques : 8000€ **Total prévisionnel : 86 300 €**	Fonds vert-Renaturation ville : 40 000€ Ambitions communes (Conseil départemental) : 20 000€ Autofinancement : 26 300€

Vu l'avant-projet présenté en préambule du conseil municipal du 23/04/2026,
VU la délibération n°2026-40 du 05 juin 2026

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve le plan de financement du projet d'extension du parc.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213502792-20261016-2026_58-DE

- Sollicite une subvention auprès du département dans le cadre du dispositif Ambitions communes à hauteur de 20 000€

- Sollicite une subvention auprès du Fonds Vert – Renaturation villes et villages à hauteur de 40 000€

- Autorise le maire à solliciter des demandes de subventions complémentaires auprès de financeurs privés.

Le Maire	Le Secrétaire de séance
Pascal SIMON	Anne-Marie BEAUFEU